

PAR COURRIEL

Québec, le 10 septembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Pétition relative à la mise en place de mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur de la Ville de Mont-Royal

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 22 mai 2024 par la députée de la circonscription de Mont-Royal-Outremont, madame Michelle Setlakwe, demandant la mise en place de mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur de la Ville de Mont-Royal.

Je tiens d'emblée à vous confirmer que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) est sensible aux préoccupations des citoyennes et des citoyens quant aux impacts du projet et suit attentivement la réalisation et la mise en exploitation du REM.

Le Ministère collabore étroitement avec CDPQ Infra qui s'est d'ailleurs montrée engagée dans la gestion du bruit généré par le REM. Des mesures d'atténuation du bruit ont été mises en place pour répondre aux problématiques spécifiques de certains secteurs de l'antenne Rive-Sud, et CDPQ Infra s'est engagée à assurer un suivi de l'efficacité de ces mesures, tout en rendant les résultats accessibles au public.

... 2

En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur de la Ville de Mont-Royal, des essais dynamiques ont débuté en juin 2024, d'abord entre le centre d'entretien de Saint-Eustache et la station Sainte-Dorothée, puis se poursuivront progressivement sur l'ensemble du réseau au cours de l'été. Au préalable, d'autres travaux de réduction du bruit auront été effectués, tels que le meulage acoustique des voies et la finalisation des murs antibruit. D'après les résultats des analyses sonores prévues pendant les essais et les suivis sonores dès la mise en service du REM, puis renouvelées périodiquement, des mesures supplémentaires pourraient être prises et les du climat sonore prévu pour la phase d'exploitation. Ce programme doit permettre de valider les prévisions et, le cas échéant, d'évaluer la mise en place de mesures d'atténuation.

Ce programme, de même que des rapports de suivi réalisés après la mise en exploitation du REM, doivent être déposés auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui veillera au respect de l'ensemble des conditions du décret.

Soyez assuré que le Ministère travaille en étroite collaboration avec CDPQ Infra pour assurer le bon déroulement de ce projet de mobilité majeur pour la région métropolitaine.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault